

## PROCÈS VERBAL

MERCREDI 13 août 1958.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

*Présents:* Les honorable sénateurs: Molson, *président suppléant*; Aseltine, Bouffard, Bradley, Brunt, Emerson, Euler, Gladstone, Gouin, Haig, Isnor, Lambert, Lefrançois, Macdonald, Power, Robertson, Smith (*Queens-Shelburne*) et Stambaugh—18.

*Aussi présent:* M. E. Russell Hopkins, secrétaire-légiste et conseiller parlementaire.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Aseltine, l'honorable sénateur Molson est élu président suppléant.

Le bill C-47, "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1958, ainsi que la garantie, par sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", est lu et étudié article par article.

Les fonctionnaires suivants de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada sont entendus et fournissent des explications relativement au bill:

Donald Gordon, président.

M. A. Rosevear, avocat-conseil.

Les personnes suivantes sont aussi présentes mais ne sont pas entendues:

M. J. H. Spicer, directeur du service du budget, chemins de fer Nationaux du Canada.

M. J. E. Lowe, adjoint exécutif, ministère des Finances.

M. Walter Smith, représentant adjoint de l'administration, chemins de fer Nationaux du Canada.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Bouffard, appuyée par l'honorable sénateur Brunt, il est DÉCIDÉ de faire rapport du bill sans aucun amendement.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Aseltine, appuyée par l'honorable sénateur Isnor, il est DÉCIDÉ de recommander dans le rapport que le Comité soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 en français de ses délibérations relatives audit bill.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

CERTIFIÉ CONFORME.

*Le secrétaire du Comité,*  
Gérard Lemire.